

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Préparation du 53^{ème} Congrès confédéral. **p.2** / Compte rendu du SFE du 17 novembre 2022 **p.3** / Tract : « 25 novembre » **p.4** /

l'agenda



CEF

le 6 décembre 2022

Réunions fédérales à venir

01/12	Caoutchouc : CPPNI
05/12	Officines : CPNEFP
05/12	Officines : CPPNI
07/12	Industrie Pharma : CPPNI
07/12	Répartition Pharma : SPP
07/12	Chimie : CPNE
08/12	Pétrole : CPPNI
08/12	Répartition Pharma : CPNEFP
08/12	Pétrole : CPNSS
08/12	CHSIC : Réunion
08/12	Industrie Pharma : CPPNI
09/12	Industrie Pharma : CPPNI
09/12	Pétrole : CPPNI
09/12	CHSIC : Réunion
12/12	Chimie : Jury CQP
13/12	Industrie Pharma : CPNEIS
13/12	Plasturgie : CMPPNI
14/12	Laboratoires : CPPNI
14/12	Chimie : CPPNI

Droits et libertés

Électorat et éligibilité au CSE des représentants Employeurs.

La loi « Marché du travail » adoptée par le parlement le 17 novembre ouvre la possibilité aux salariés assimilés à l'employeur ou au représentant devant les instances représentatives du personnel, de voter lors des élections du CSE se conformant ainsi à la décision du Conseil constitutionnel du 19 novembre 2021.

Une fois la loi publiée, tout salarié remplissant les conditions d'électorat habituelles (L 2314-18) sera électeur pour les instances représentatives du personnel.

Sur les conditions d'éligibilité, l'article L2314-19 sera modifié pour y préciser expressément que sont exclus de l'éligibilité « les salariés qui disposent d'une délégation écrite particulière d'autorité leur permettant d'être assimilés au chef d'entreprise ou qui le représentent effectivement devant le Comité social et économique », entérinant ainsi les diverses décisions de la Cour de cassation. ■

Les chiffres

6,6 MILLIARDS



C'est la rémunération moyenne d'un patron du CAC40 au titre de 2021. Un chiffre en hausse de **51 %** par rapport à 2020.

Orga et vie syndicale

Formation syndicale 2023

Formation syndicale fédérale en territoires.

Tous nos syndicats ont reçu le calendrier des formations pour 2023. Il est également consultable sur le site internet fnic-cgt.fr.

La formation est un outil indispensable pour permettre à nos syndiqués de devenir des militants actifs et participatifs à la vie de nos syndicats.

Tous les modules peuvent se faire en territoires pour les syndicats de la FNIC CGT, pour les rendre plus accessibles, sachant qu'il nous faut un minimum de stagiaires par session pour un bon déroulement.

L'organisation de la formation en territoires se construit dans le cadre des collectifs régionaux de la Fédération. Faites remonter vos besoins auprès de vos référents FNIC régionaux ou départementaux.

POUR ÊTRE ACTEUR DE LA VIE SYNDICALE, JE ME FORME. ■

156,7 milliards €

de profits en 2021 pour les entreprises du CAC 40.



C'est quatre fois plus qu'en 2020 et près du double de 2019.

Actualité

PRÉPARATION DU 53^{ÈME} CONGRÈS CONFÉDÉRAL



du 27 au 31 mars 2023
Clermont-Ferrand

Le 53^{ème} Congrès de la CGT se tiendra du 27 au 31 mars 2023 à Clermont-Ferrand. 1 000 délégués (900 actifs et 100 retraités) représenteront l'ensemble des syndicats de la CGT.

La délégation de la FNIC est composée de 31 mandats d'actifs et de 4 retraités. Ce sont ces délégués qui représenteront l'ensemble des syndicats de la Fédération.

Le Congrès est un moment essentiel de la vie de notre Organisation. Il permet de répondre aux obligations statutaires mais aussi de tracer des perspectives pour définir notre stratégie et notre démarche syndicale pour les trois années à venir. Il nous offre également l'opportunité de confronter nos contradictions, nos divergences et les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Le Congrès confédéral permet de renouveler la direction confédérale, de faire le point sur la mise en œuvre des orientations, de réfléchir, de décider ensemble de nos orientations pour les trois prochaines années, mais aussi et surtout, de faire le bilan de l'activité confédérale, pas seulement sur le dernier mandat, mais également sur les dernières décennies afin de savoir :

- Où en est rendue la CGT ? correspond-elle toujours à un syndicat d'opposition au capitalisme ?
- De quelle CGT avons-nous besoin : une organisation de lutte de classe ou une CGT d'accompagnement ?
- Les décisions prises dans les instances confédérales sont-elles toujours en lien avec la base ?
- La stratégie de lutte est-elle conforme à celle que désire la grande majorité des syndiqués, des syndicats ?

Ces questions doivent être au cœur des débats, des interventions du 53^{ème} Congrès.

Afin de préparer au mieux ce Congrès, une contribution aux débats au 53^{ème} congrès propose des orientations conformes à ce que nous pensons nécessaire à la CGT aujourd'hui et demain.

Ce document est disponible sur ce lien :

<https://documentdereflexion53eme.org>

Pour une CGT en phase avec la réalité du monde du travail, de ce que vivent les syndiqués, du contexte dans lequel il se déroule, il est primordial d'attacher une attention toute particulière à sa préparation et de prendre du temps pour que chaque syndicat de la CGT puisse décider politiquement, en transparence et en connaissance de cause.

Il est grand temps de redonner à la CGT ses lettres de noblesse et son poids interprofessionnel. Pour cela, nous devons renverser la vapeur en amont et pendant ce 53^{ème} Congrès confédéral. C'est pour ça que des débats sont organisés en territoires, avec des Unions départementales et des Fédérations, dont la FNIC, qui veulent retrouver une CGT de lutte de classe, fidèle à ses origines.

Les syndicats doivent répondre présents à ces moments importants d'échange.

Comme à chaque Congrès confédéral, la FNIC-CGT va aussi rassembler ses syndicats dans les territoires, afin de débattre ensemble de la CGT que nous voulons et donner un mandat clair aux délégués qui représenteront les syndicats de la FNIC.

Pour retrouver une CGT qui réponde aux revendications et préoccupations des travailleuses et travailleurs, des syndiqués, une CGT de lutte de classe et de masse, participons activement à la préparation du 53^{ème} Congrès.

Point Orga/Vie syndicale Secrétariat Fédéral Élargi du 17 novembre 2022



Les derniers chiffres COGETISE

au 31 octobre, font apparaître une progression de 20 % de la syndicalisation pour l'année 2021.

Avec **830 nouveaux adhérents** (enregistrés dans CoGiTiel) qui nous ont rejoints, contre 688 en 2020. Le nombre de bases lui aussi progresse avec **25 nouvelles bases créées en 2021**.

Pour 2022, nous en sommes à **765 nouveaux adhérents et 22 nouvelles bases enregistrés dans COGITIEL**.

Continuons sur cette dynamique qui doit nous permettre d'inverser la tendance à la baisse de nos syndiqués constatée depuis 2017.

Le nombre particulièrement élevé de mobilisations sur les salaires depuis le début de l'année 2022, montre le degré d'attente des travailleurs vis-à-vis de la CGT et notre capacité de mise en mouvement des travailleurs.

Continuons à mieux et plus articuler REVENDICATION/ACTION/SYNDICALISATION, car comme nous le savons, les luttes restent un formidable moment de renforcement de notre Organisation.

Développer notre présence syndicale, c'est bien évidemment permettre à un plus grand nombre de salariés de connaître l'utilité de l'organisation collective, de participer à l'action syndicale et de construire, TOUS ENSEMBLE, les mobilisations.

Concernant les cotisations :

● **pour 2021**, nous y sommes presque !!!!!

À ce jour, nous avons toujours **un retard de 238 FNI et 1 257 timbres qui restent impayés** principalement par les Sections locales multiprofessionnelles.

● **pour l'exercice 2022**, il reste du travail à faire car nous avons toujours **un retard de 8 487 FNI et 134 682 timbres**.

Le collectif Orga/Vie syndicale, réuni le 16 novembre, a pris la décision de prendre contact avec les syndicats qui n'ont rien réglé pour l'exercice 2022.

Matériel syndical 2023 :

Semaine 49, la Fédération enverra aux syndicats déclarés dans CoGiTiel et à jour des versements aux structures via Cogétise, les timbres syndicaux pour l'année 2023.

Le nombre de planches envoyées a été calculé sur le nombre de FNI déclarés. En cas de problème, contactez-nous pour rectifier l'envoi, si nécessaire.

Pour les syndicats qui ne seront pas à jour de leurs cotisations 2021, les timbres pourront être récupérés à la Fédération, après règlement du retard.



25 NOVEMBRE

Le 25 novembre est la date désignée comme Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le 19 novembre ayant vu, à l'appel du #NousToutes, cette année, des dizaines de milliers de personnes manifester dans toute la France pour dénoncer les insuffisances du gouvernement en matière de lutte contre les violences de genre.

Bien entendu, si une seule journée par an suffisait à modifier l'ordre des choses, cela tiendrait du miracle et les miracles n'existent pas, mais de telles journées permettent de mettre en lumière les problèmes.

Il est vrai que chaque jour de l'année devrait être dédié aux victimes du capitalisme et du patriarcat, c'est en tout cas ainsi que nous voyons les choses, à la FNIC-CGT.

En dépit d'une prise de conscience mieux partagée suite, notamment, aux mouvements MeToo, à l'élargissement culturel autour de questions telles que le consentement, à la médiatisation des féminicides, à la libération de la parole des victimes, force est de constater, hélas, que les violences de genre perdurent. Que cela se déroule sur le lieu de travail ou dans la sphère privée. Ce 25 novembre était l'occasion d'évoquer particulièrement les violences faites aux femmes. Rappelons quelques chiffres :

Entre autres en France :

- 80 % des femmes sont victimes de sexisme au travail,
- 1 femme sur 5 est victime de harcèlement sexuel,
- une femme meurt tous les trois jours des suites de violences,
- toutes les 6 mn, une femme est victime de viol ou tentative de viol,
- 213 000 femmes sont victimes de violences conjugales.

Et pourtant, une majorité d'entre-elles avait signalé ces faits aux forces de l'ordre ou à la justice.

L'inaction des instances censées défendre les victimes est inacceptable :

Tout acte de violence devrait être sévèrement sanctionné mais en réalité, la plupart des victimes ne voit aucune suite donnée à son signalement, dans 80 % des cas. La France manque d'une réelle volonté politique et son droit n'est pas des plus performants dans le domaine. Par ailleurs, un nombre bien trop important d'entreprises n'a mis aucun plan de prévention ou dispositif de signalement en place.

Ajoutons à cela le sempiternel partage inégalitaire des tâches domestiques, toujours plus souvent à charge des femmes et les rémunérations inférieures, loin du slogan « à travail égal, salaire égal ».

Pour ce qui est des femmes retraitées, la pauvreté constitue un autre type de violence : 3/4 des personnes vivant sous son seuil sont des femmes ; 10 % des femmes aux pensions les plus modestes perçoivent moins de 400 euros par mois.

L'instauration d'une réelle égalité de droits, de revenus, la condamnation des violences sont les préliminaires à un changement de société dans laquelle nous aurions toutes et tous à gagner, hommes et femmes, de toutes origines, de tous genres. Cette société sera une société d'égalité et d'émancipation, libérée de l'exploitation de nos forces de travail, libérée du patriarcat et donc exempte de toute idée de profit capitaliste.

Alors, comme l'ont affirmé dans le cortège parisien deux actrices engagées dans le mouvement :

**Continuons à nous battre
contre toutes les oppressions.
Personne ne sera libre tant que
tout le monde ne le sera pas !**